



PROCÈS VERBAL N°07 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT- SIX

Le jeudi 9 juillet à 20h30,

Le conseil municipal de TRIVY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Lucienne WEISS, Maire.

Présents : Lucienne WEISS, Jean-Michel ROZIER, Geneviève VIGNERESSE, Laurent DEVIF, Gilles AUCAIGNE, Jean-Claude ROZIER, Valérie VILLETTE, Fabien GIROD, ~~Nicolas REBOUX~~ et Coralie BLONDIN

Excusé : Nicolas REBOUX

Secrétaire de Séance : Gilles AUCAIGNE

PV conseil du 05/06/2026 : approbation à l'unanimité

- 1- Plan de domanialité : les travaux de la RCEA s'achèvent, nous avons réceptionné les plans de domanialité avant les travaux et après les travaux.

Madame le maire laisse la parole à Monsieur Jean Michel Rozier qui a suivi les travaux depuis le début.

Monsieur Rozier a revu les plans envoyés par le cabinet GEOMEXPERT et valide ses plans. Ils sont conformes aux travaux réalisés.

Madame le Maire présente le courrier reçu de la part de la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement région BFC demandant une délibération pour validation de ses plans

Vote à l'unanimité

- 2- Impôts :

- a. Taxe sur les logements vacants : l'entrée en vigueur en 2027 avec une délibération prise avant 01 octobre 2026

Instauration d'une taxe appelée Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) elle fusionne la TLV (Taxe sur les logements Vacants) et la THLV (Taxe d'habitation sur les logements vacants)

L'objectif est d'avoir la possibilité de taxer plus fortement les logements vacants vs les résidences secondaires dès 2027.

2 zones seront déterminées : les communes situées en zone tendue et celles situées hors zone tendue.

La Saône et Loire sera certainement classée en zone non tendue ce qui peut permettre une taxation jusqu'à 50% pour les logements vacants depuis plus de 2 ans

Vote à l'unanimité



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

- b. Taxe foncière : « Opération de Fiabilisation ». Madame le maire présente le courrier reçu, une décision doit être prise avant septembre concernant le positionnement de la commune. Cette opération ne porte que sur les logements classés dans les catégories 1 à 6, les 7 et 8 ne sont pas concernés. L'objectif est de régulariser les incohérences dans les éléments de confort WC – Salle d'eau, de bains, électricité, chauffage, les régularisations de plus de 50 euros feront l'objet d'un courrier de la part des impôts avec situation avant et après. Ces modifications sont à l'initiative du service des impôts, pas de la commune.

Aucune délibération n'est à prendre mais le conseil à l'unanimité autorise Madame le maire à répondre favorablement à cette demande

3- Dossier Agence Postale :

- a. La réponse du sénateur Genet est annexée à ce PV
- b. Le député Benjamin Dirx est intervenu en faveur de Trivy lors d'une commission Finances (l'extrait de son intervention est présentée au conseil) – lien vidéo mis en actualité sur le site internet de la commune.
- c. Madame le Maire a pris contact avec le Président de la commission départementale de présence postale territoriale (Marc Labulle). À la suite d'une nouvelle conversation avec Mr Labulle ; pour l'instant la poste campe sur ses positions, une formule modulaire pour une agence postale « Mairie » n'existe pas ni dans d'un point de vue réglementaire ou juridique. Ce n'est pas encore possible. L'AMF, l'état et la poste se sont remis autour de la table début juillet il faudra suivre l'avancée du dossier après les vacances.

4- Informations Commissions

- a. Monsieur Gilles Aucaigne intervient concernant l'ATD (Agence Technique Départementale), une première réunion de présentation a eu lieu. La commune paie une cotisation pour cet organisme, les services proposés sont des aides pour les petites communes pour aider au montage des dossiers d'aménagement ou de rénovation. Monsieur Aucaigne propose de réunir la commission Bâtiment école pour faire un point sur ce dossier, Madame le Maire propose d'inviter Michael Kwan de la Com Com qui a déjà travaillé sur ce dossier avec la précédente mandature. Une date est à définir

Monsieur Aucaigne en profite pour signaler que la cave de l'école mériterait un rafraîchissement.

- b. Monsieur Laurent Devif pour le Sirtom : le Sirtom a besoin de renouveler 2 camions (le cout d'un camion oscille entre 230 et 250 000 euros), il a également été question de se tourner vers des camions électriques (un test avec un camion de la compagnie Scania pourrait être fait ; le grand bémol est l'installation d'une borne de recharge pour un cout de 60 000 euros)



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

- c. Les tables pique-nique ont été installées, l'une près de l'aire de jeux, l'autre vers la salle des fêtes, merci à Laurent Devif et Marc Thiebaud pour la lasure. L'ancienne table ronde de la salle des fêtes doit être poncée et lasurée et remise en état.
- d. SIVOS (Syndicat Intercommunal à vocation scolaire) de la Noue. Les tarifs pour la garderie périscolaire (rentrée de septembre) ont été votés à savoir 2.5 euros pour le matin et 4.50 pour le soir avec maintien du goûter, il s'agit d'un tarif unique. Le reste à charge (après contribution des parents) pour les 3 communes est estimé entre 6 000 et 7 000 euros.

La prochaine étape pour le SIVOS est de passer sous forme de SIVOM (Syndicat Intercommunal à vocations multiples) pour pouvoir récupérer les bâtiments actuellement détenus par la communauté de communes. Nous sommes dans l'attente du retour de la préfecture concernant les nouveaux statuts.

5- Informations diverses

- a. Poteau Incendie : un devis a été réceptionné pour le remplacement du poteau – le devis est d'un montant de 4419 HT (5302.80 TTC)

Les pompiers (SDIS) font une revue physique annuelle de tous les poteaux incendie, nous sommes dans l'attente du dernier rapport attestant de l'état du poteau. Monsieur Pierre Rozier doit se mettre en relation avec eux.

Madame le Maire a pris contact avec la personne qui gère le dossier pour Véolia, un accord a été trouvé, Véolia prend en charge la moitié de la facture, l'autre moitié restant à la charge de la commune. Vu l'urgence avec la canicule et les risques incendie ++ liés à la localisation de cette borne, le devis a été signé et envoyé. Monsieur Pierre Rozier en tant que Chef des Pompiers a été sollicité pour relayer l'urgence du dossier auprès des services de Véolia.

C'est la DRI qui donne l'autorisation de pompage sans en informer la mairie, Madame le Maire se rapproche d'eux pour leur demander d'être mise au courant lors des prochains prélèvements

- b. Un montant de 16877 euros n'a pas été enregistré en 2025 en investissement. Il s'agit de la refacturation du groupe SIVOS de la Noue. Ce montant va donc impacter les comptes de 2026 (2 années devront être absorbées). Madame le maire se charge de prévenir notre contact à la trésorerie. Madame Vignerresse indique avoir été contactée par Madame Berger de la trésorerie, vu les changements de statuts du Sivos et la reprise du bâtiment, il convient de bien fixer les modalités de comptabilisation pour 2026, nous attendrons donc les instructions pour 2026.



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

- c. Les créances ouvertes fin 2025 montraient un montant de 9240 euros à recouvrer pour la société E-MAG. À la suite de différentes relances infructueuses, Madame le Maire a décidé de demander de l'aide à la trésorerie ; une saisie sur les comptes bancaires de cette société a été opérée. La trésorerie devrait nous faire un virement très prochainement.

Il y a encore environ 1 485.39 à solutionner, récupérer sur les 18 055.61€ constatés en avril, nous continuons à y travailler

- d. À la suite de l'annulation des jeux inter-villages, madame le Maire questionne le conseil sur le maintien de la subvention prévue de 400 euros en faveur de l'association CART. Proposition est faite de la ramener à 200 euros

Vote à l'unanimité (Monsieur Rozier JM n'a pas pris part au vote)

- e. Madame Bernardat a donné son congé. Elle quitte son logement le 31 août. L'état des lieux sera fait sur demande de Madame Bernardat le 24 août

- f. Logement des Gauthiers : Loïc Beloux a gentiment accepté de passer pour valider la puissance des radiateurs à acheter (3 radiateurs 1500 W ont été confirmés et achetés). Il a également vérifié l'état de la cabine de douche qui était déjà fissurée lors de la prise du logement par l'ancien locataire. La cabine douche est à changer le montant du devis est compris entre 1700 et 1850 HT euros (en fonction de la taille de la cabine), il a été demandé à Monsieur Belloux de chercher une solution alternative pour une cabine de douche moins onéreuse.

Un grillage a été posé dans la cour pour délimiter les espaces « cour » de chaque logement, cela a été vu avec les locataires actuels.

- g. Devis salle des fêtes pour remplacer l'étuve : l'ancienne étuve de la salle des fêtes ne fonctionne plus, l'équipe salle des fêtes propose le remplacement de cette étuve par des petits meubles inox qui pourraient servir de rangement également ; 2 modèles sont proposés

Le devis d'un montant de 386.39 TTC a été approuvé à l'unanimité

- h. Devis pour inspection du jeu extérieur – un devis de 390 euros HT a été réceptionné de la part de l'entreprise ayant installé l'aire de jeu. Cette inspection annuelle est obligatoire, un registre de revue visuel devrait être mis en place aussi

Un devis contradictoire a été demandé à DEKRA, il est de 260 euros HT pour l'ensemble des jeux y compris ceux de la salle des fêtes. Dekra nous informe que cette inspection n'a pas de caractère obligatoire mais est fortement conseillée. Une revue tous les 2 ans semble suffisante. Madame le Maire propose de faire l'inspection cette année et de prendre l'opportunité de comprendre quel registre il faut mettre en place (revue visuelle faite par l'agent communal)

Vote à l'unanimité



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

- i. Classification de Marie Louise Perreira, agent d'entretien des locaux, dans la catégorie « Agent de Maitrise » à partir du 01/08. La validation de cette décision a été prise sous l'ancienne mandature mais la délibération correspondante n'a pas été faite. Madame Maviel précise que cette classification n'aura pas d'impact sur la rémunération de Madame Perreira

Vote à l'unanimité

- 6- Organisation de la marche nocturne du 21 juillet – tous les conseillers seront présents. Renseignements ont été pris auprès de MC Perrier et de Mme Aublanc, il s'agit de prévoir pour environ 120-130 personnes. Les retours de participation de cette année dans les villages ayant déjà organisé leur marche est de l'ordre de 40 -50 personnes, cette baisse de fréquentation est directement liée aux fortes chaleurs.

JM Rozier se charge de l'achat des boissons, Valérie Villette et Madame le Maire se proposent pour l'achat des fruits et brioches.

Si une décision d'annulation devait être prise dû à la canicule, elle serait prise au plus tard le samedi 18 juillet

- 7- Repas du village du 22 Août ; il sera organisé à la salle Pierre Terrier, le cochon grillé n'est pas une option cette année. Monsieur JM Rozier se renseigne pour une autre alternative style jambon cuit.

Séance levée à 22h

Prochaine réunion : le vendredi 11 septembre à 20h00

Secrétaire de séance,

Gilles AUCAIGNE

Madame le Maire,
Lucienne WEISS

